

FICHE ADHÉSION - 2019-2020

- 1^{ère} adhésion
 Renouvellement d'adhésion

N° de votre licence FFRandonnée :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone : - E-mail :

Veillez cocher la ou les cases qui vous concernent :

DIFFERENTES FORMULES D'ADHESION	Individuelle	Familiale, remplir tableau en bas de page
1/ Adhésion simple (Cotisation BPBO <u>sans</u> licence)	<input type="checkbox"/> 12,00 €	<input type="checkbox"/> 24,00 €
2/ Adhésion (Cotisation BPBO + Licence-assurance FFRandonnée)	<input type="checkbox"/> 40,00 €	<input type="checkbox"/> 79,80 €
Abonnement magazine Rando Passion - 4 n ^{os} / an		<input type="checkbox"/> 8 €

Montant de votre paiement :

Paiement par chèque ou espèce

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

ADRESSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET, COMPRENANT : fiche d'adhésion + chèque à l'ordre de « Bon Pied Bon Œil » écrit en toutes lettres + le certificat médical + attestation d'assurance RC-AC pour les adhésions simples uniquement à la

TRESORIERE : DANY SAUREAU - 368 AVENUE SULLY - 62400 BETHUNE - Tél : 06 45 06 10 98

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le

Signature [précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »]

Membres de la famille rattachés à la licence familiale :

Nom	Prénom	Date de naissance	N° licence

INFORMATION ADHÉSION BPBO 2019 / 2020

Le certificat médical est obligatoire à la 1^{ère} adhésion, puis tous les 3 ans - tous les ans pour les plus de 70 ans.

- Adhésion BPBO simple - « sans licence-assurance RC - Accident Corporel de la FFRandonnée » :

Joindre obligatoirement l'attestation « couverture Responsabilité Civile » et Accident Corporel.

Dans cette formule, vous n'avez pas les avantages qu'offrent la FFRandonnée :

Assurance randonnée, partenaires « promotions hébergements et équipements », formations, excursions séjours, à la journée du CDRP 62, du CRRP 62-59.

Voir le site FFRandonnée : <https://www.ffrandonnee.fr/20/la-licence.aspx>

- Adhésion BPBO avec licence-assurance FFRandonnée :

- **Licence individuelle** : elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporels du licencié.
- **Licence familiale** : Elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporels du licencié et des membres de sa famille, inscrits sur sa licence même s'ils randonnent séparément.

Définition de la famille :

- Conjoint (e) ou concubin (e) notoire ou partenaire pacsé
- Enfants mineurs, y compris ceux confiés par les DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents
- Enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents
- Petits-enfants mineurs

La garantie est maintenue jusqu'à la fin de l'exercice aux enfants qui deviennent majeurs ou atteignent 25 ans dans l'année de validité de la licence.

Transmission de votre carte d'adhérent :

- Joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse, si vous souhaitez la recevoir à domicile
Ou
- Nous vous envoyons le document par mail (*la carte licence ne peut pas être remise par mail*).
Ou
- Nous vous la remettons lors d'une randonnée.